

AIX-LES-BAINS

MUSILAC

9-12 JUILLET 2026

BIENVENUE AU CAMPING DE MUSILAC 2026 !

NOUS ESPÉRONS QUE VOUS PASSEREZ UN BON MOMENT MUSICAL. AFIN QUE LA FÊTE SOIT AGRÉABLE ET POUR LE RESPECT DE TOUS, NOUS VOUS DEMANDONS DE NE PAS FAIRE DE BRUIT.

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ.

IL EST INTERDIT D'ACCÉDER À L'INTÉRIEUR DU CAMPING AVEC UN VÉHICULE (MOTORISÉ OU NON). CETTE INTERDICTION CONCERNE ÉGALEMENT LES CAMPING-CAR OU CARAVANES. IL EST INTERDIT ÉGALEMENT D'ENTRER AVEC DES BOUTEILLES EN VERRE, DES COUTEAUX POINTUS OU DES APPAREILS DE CUISSON DE TOUS TYPES.

ACCÈS

Le camping du festival se trouve au 248, avenue du Grand Port à Aix-les-Bains. L'entrée sur le site du camping sera refusée à toute personne ne respectant pas les règles élémentaires ci-dessous :

- L'accès au camping est réservé uniquement aux festivaliers détenteurs du PASS CAMPING et sur présentation d'un billet du festival, associé à un bracelet remis sur place.
- **MAJEURS**
 - Carte d'identité obligatoire pour toute personne présente sur le camping.
- **MINEURS 16 à 18 ans**
 - Autorisation parentale obligatoire (téléchargeable sur le site).
 - Carte d'identité du tuteur légal (copie) et du mineur obligatoire.
- **MINEURS -16 ans**
 - Le mineur de -16 ans doit être accompagné d'un majeur.
 - L'accompagnant doit être en permanence avec le mineur de -16 ans sur le camping.
 - Carte d'identité obligatoire pour le majeur et le mineur de -16 ans.
- **ASSOCIATION et GROUPE de mineurs**
 - Sous la responsabilité permanente des accompagnateurs majeurs.
 - Présence des accompagnateurs obligatoire.
 - Carte d'identité obligatoire pour les accompagnateurs et les mineurs de -16 ans.

CES PIÈCES SONT PERSONNELLES ET NON ÉCHANGEABLES.

ACCUEIL & INSTALLATION

Ouverture du camping le mercredi 8 juillet 2026 à 16 h.

Fermeture du camping le lundi 13 juillet 2026 à 11 h.

L'accueil et le placement des tentes s'effectueront :

- Le mercredi 8 juillet 2026 de 16 h à 0 h 00.
- Du jeudi 9 juillet 2026 au dimanche 12 juillet 2026 de 8 h à 0 h 00.

L'accès aux campeurs est ouvert 24 h/24 h.

Les tentes doivent être placées dans les zones définies à cet effet en concertation avec le personnel encadrant le camping, aucun changement d'emplacement ne peut être effectué sans l'accord du responsable.

Les allées et dégagements doivent rester libres.

MERCI DE PRIVILÉGIER LES TENTES 2/3 PLACES, UN TAUX D'OCCUPATION DE 75 % SERA OBLIGATOIRE, POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS. MERCI DE PENSER AUX AUTRES.

INTERDICTIONS

Pour votre sécurité, nous vous rappelons que sont interdits :

- De faire du commerce de nourriture, boissons, etc
- De dégrader le site (pelouse, arbres, etc)
- De sortir ou d'entrer sur le site par tout autre entrée que celle prévue à cet effet
- Les feux, barbecues, groupes électrogènes, feux d'artifices, pétards, feux de Bengale, fusées de détresse, pistolets factices, allume-feu, gaz lacrymogènes, batteries
- Les cuisinières, réchauds de camping, appareils à gaz, bouteilles de gaz, bombes d'aérosol, peintures, vernis, laques

- Les matières toxiques ou infectueuses, les matériaux radioactifs
- Les produits chimiques, engrais, désherbants, pesticides, insecticides, décapants, eau de javel, chlore, lessive
- Les produits inflammables type carburant, diluant, solvant, acétone
- Les structures artisanales de camping
- Les véhicules de tous types, motorisés ou non
- Les charios de supermarché (Caddie)
- Les canapés et mobiliers de salon
- Les tonnelles et abris de jardin
- Les bouteilles en verre
- Les animaux
- Les armes blanches, les couteaux pointus, haches et tous objets dangereux

VOL

La direction a une obligation générale de surveillance du terrain de camping.

Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte.

Bien que le gardiennage soit assuré, les campeurs sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel et effets personnels.

La société Musilac décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de vos effets personnels.

HYGIÈNE & CONFORT

Des blocs sanitaires sont installés sur le site, avec possibilité de se doucher sur place. Nous vous demandons de garder cet espace propre.

Des points d'eau gratuits sont prévus, nous vous invitons à les utiliser pour réduire l'usage de bouteilles plastiques.

Nous vous rappelons que tout déplacement à l'intérieur du camping doit se faire avec une tenue correcte sous peine d'exclusion.

SECOURS

Adressez-vous à l'accueil du camping ou au poste de 1^{ers} secours installé à l'entrée du camping.

VÉHICULES

Il n'est pas possible de rentrer sur le camping avec un véhicule motorisé ou non (voiture, vélo, camping-car...).

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES INSTALLATIONS

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain du camping.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

Pour préserver le site du camping et faciliter la tâche des équipes, nous vous prions de bien vouloir jeter vos déchets dans les containers prévus à cet effet.

TOUT MANQUEMENT AU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CAMPING ENTRAÎNERA L'EXCLUSION DU CAMPING.